



2017-06-77

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIBERT

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Philibert, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Philibert, ce **5 juin 2017** à 19 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #2 - Pascal Lessard
Siège #4 - Marie-Jeanne Ouellet
Siège #5 - Louison Busque
Siège #6 - François Morin

Sont absents à cette séance :

Siège #1 - Geneviève Dallaire
Siège #3 - Poste Vacant

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Guy Plante.

Mme Chantale Gareau, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la session ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte.

Adoptée unanimement

2017-06-78

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2017**
- 4 - VOIRIE**
 - 4.1 - Rapport de l'employé de voirie**

- 4.2 - Appel d'offre déneigement 2017-2018
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE
 - 6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intercommunale
- 7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
 - 7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable
- 8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 9.2 - TECQ programmation finale des travaux
- 10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses
 - 10.2 - Acceptation des dépenses
 - 10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 12 - LÉGISLATION
 - 12.1 - Adoption du règlement # 302 modifiant la journée des réunions régulières
- 13 - SUJETS SANS RÉOLUTION
- 14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-06-79

3.1 - Séance ordinaire du 2 mai 2017

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement

4 - VOIRIE

4.1 - Rapport de l'employé de voirie

2017-06-80

4.2 - Appel d'offres déneigement 2017-2018

IL EST PROPOSÉ par Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'autoriser Madame Chantale Gareau, secrétaire-trésorière à publier l'appel d'offres pour le service de déneigement et d'entretien d'hiver des

chemins municipaux pour la municipalité de Saint-Philibert dans l'Éclaireur Progrès et le site SEAO.

2017-06-81

4.3 - Fauchage des chemins et pose de calcium dans les rangs

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louison Busque appuyé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité d'engager monsieur Steeve Pomerleau et monsieur Jean-Luc Doyon pour le fauchage des chemins;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'engager monsieur Pier-Luc Doyon pour la pose du calcium dans les rangs.

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la Régie Intermunicipale

7 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOÛTS

7.1 - Réseau de distribution de l'eau potable

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Rapport mensuel d'activités du mois courant

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

2017-06-82

9.2 - Programmation des travaux dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur François Morin appuyé par monsieur Louison Busque et résolu à l'unanimité que:

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

2017-06-83

9.3 - Programmation finale des travaux dans le cadre de la TECQ

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Morin, appuyé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité d'approuver la programmation finale des travaux dans le cadre de la TECQ:

- 255 000 \$ Travaux d'aqueduc: Étude hydrologique, réfection tuyau et correction de la dureté de l'eau

- 100 000 \$ Voirie: réfection des deux ponts dans le rang Saint-Charles et Saint-Édouard et reconstruction de la chaussée

- 97 865.05 \$ Infrastructure : rénovation de l'OTJ et salle municipale

10 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2017-06-84

10.1 - Dépôt de l'état des revenus et dépenses

Le directrice générale dépose le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport mensuel de l'état des revenus et dépenses.

Adoptée unanimement

2017-06-85

10.2 - Acceptation des dépenses

Les dépenses du mois sont présentées aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur.

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et résolu à l'unanimité;

•QUE les dépenses du mois de juin 2017, au montant total de 42

198.93 \$ soient acceptées et payées, telles qu'elles apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

•Comptes à payer	35 052.52 \$
•Salaires nets versés	6 033.70 \$
•Remises d'employeur	1 112.71 \$
• Total	42 198.93 \$

Administration : chèque no. C1700091 à C1700111
Salaires : chèque no. D1700058 à D1700068 & P1700003

Adoptée unanimement

2017-06-86

10.3 - Approbation de la liste des comptes du mois

Il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité que les comptes soient payés

Adoptée unanimement

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

12 - LÉGISLATION

2017-06-87

12.1 - Adoption du règlement # 302 modifiant la journée des réunions régulières

ATTENDU QUE le Code Municipal exige que chaque municipalité locale tienne une séance ordinaire mensuelle;
ATTENDU QU' un règlement municipal fixe le jour et l'heure de ladite séance;
ATTENDU QUE l'actuel règlement doit être abrogé suite à une demande d'un membre du conseil,
ATTENDU QUE les membres du conseil municipal sont également d'accord pour amender l'actuel règlement en vigueur;
ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;
ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné par monsieur Louison Busque lors de la réunion régulière du 2 mai 2017;

Par conséquent, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité d'adopter le règlement #302 tel que lu.

Règlement no 302 décrétant le jour et l'heure de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Philibert

Article 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 La séance ordinaire mensuelle du conseil municipal de Saint-Philibert aura lieu le premier mardi de chaque mois à compter de 19h à la salle municipale.

Article 3 De plus, considérant que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure, un avis public à cet effet sera publié et affiché en décembre de chaque année par le secrétaire-trésorier.

Article 4 Le conseil municipal décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, paragraphe par paragraphe et alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article, un paragraphe, un alinéa de ce règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

Article 5 Le présent règlement abroge toutes les dispositions relatives au jour et à l'heure de tenue des séances ordinaires du conseil municipal contenues dans des règlements antérieurs.

Article 6 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

13 - SUJETS SANS RÉOLUTION

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - VARIA

2017-06-88

15.1 - Demande de commandite Fête Champêtre 2017

ATTENDU QUE le comité de la Fête Champêtre a soumis une demande au conseil municipal afin d'appuyer par une commandite afin de financer l'achat de publicité afin de promouvoir la Fête Champêtre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Louison Busque et accepté à l'unanimité d'approuver un don en commandite à la Fête Champêtre de Saint-Philibert pour un montant de 500 \$.

15.2 - Vacances

Prendre note que le bureau municipal sera fermé du 26 au 28 juin et le 3 juillet

2017-06-89

15.3 - Tonte de gazon 2017 - Ouverture des enveloppes

ATTENDU QUE deux offres de service ont été déposées au bureau municipal;

ATTENDU QUE les résultats sont:

- Antoine Morin: 1 938.50 \$

- Guillaume Pomerleau: 2 142.98 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Pascal Lessard et accepté à l'unanimité d'engager le plus bas soumissionnaire soit monsieur Antoine Morin au montant de 1 938.50 \$

2017-06-90

15.4 - Demande Havre l'Éclaircie: Municipalité alliée contre la violence conjuguale

ATTENDU QUE la charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjuguale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjuguale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjuguale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjuguale;

ATTENDU QUE les hommes sont victimes autant que les femmes de violence conjuguale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Marie-Jeanne Ouellet et accepté à l'unanimité de proclamer Saint-Philibert municipalité alliée contre la violence conjuguale.

2017-06-91

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal Lessard, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

Adoptée unanimement

Fermeture à 20.50 hrs

Jean-Guy Plante, maire

Chantale Gareau, dir. gén. & sec. trés.

Je, Jean-Guy Plante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.